



Note de présentation synthétique du compte administratif 2022

Conseil municipal du 6 avril 2023

Accusé de réception en préfecture
092-219200763-20230406-2023-13-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2023

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au compte administratif.

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget.

Les informations du compte administratif sont concordantes avec le compte de gestion.

Le contexte national et local

Après une forte reprise économique en 2021, l'invasion de l'Ukraine et la situation sanitaire en Chine ont infléchi la trajectoire de reprise attendue en 2022 et 2023 et enclenché un phénomène inflationniste, imprévisible à l'occasion de la procédure budgétaire, en fin d'année 2021.

Cette résurgence inflationniste a impacté l'exécution des budgets municipaux, avec un « panier des Maires » en hausse de 6,5% à la fin du troisième trimestre 2022 (dans l'attente des chiffres annuels définitifs).

Les principaux postes affectés ont été les dépenses énergétiques, les achats alimentaires et les coûts de réparation et maintenance.

Les collectivités locales ont également vu leur masse salariale augmenter du fait des mesures de revalorisation indiciaire (mesures catégorielles en particulier pour la catégorie C, hausse du point d'indice) décidées par l'Etat.

L'impact de ces hausses de coûts résultant du contexte inflationniste a été partiellement compensé par la progression des valeurs locatives, fixée par l'Etat à 3,4% pour l'année 2022.

En parallèle, le taux de la taxe foncière locale, fixé par la municipalité, a été revu à la hausse pour financer le renforcement des services municipaux dans certains domaines-clé ainsi que la constitution progressive de l'équipe en charge du fonctionnement de la médiathèque.

Dans ce contexte, la Ville affiche une épargne brute en progression par rapport aux années précédentes. Elle a en parallèle renforcé ses réserves de trésorerie destinées à assurer le financement des investissements programmés jusqu'en 2026.

Synthèse des résultats de la ville de Vauresson

Données en k€	2 019	2 020	2 021	2 022	% de var. 2022-2021
FONCTIONNEMENT					
RECETTES REELLES	14 549	14 220	14 637	15 816	8,05%
DEPENSES REELLES	12 472	12 213	12 560	13 317	6,02%
RESULTAT REEL	2 077	2 008	2 076	2 499	20,34%
RESULTAT COMPTABLE	1 504	1 375	1 405	1 575	12,11%
EPARGNE BRUTE	1 981	1 939	1 882	2 004	6,48%
INVESTISSEMENT					
RECETTES REELLES	2 488	2 096	943	4 735	
DEPENSES REELLES	3 953	2 643	5 586	4 259	
RESULTAT REEL	-1 465	-547	-4 643	476	
RESULTAT COMPTABLE	-893	86	-3 984	1 399	
RESULTAT TOTAL	611	1 461	-2 567	2 975	

Les principaux chiffres à retenir sont les suivants :

En fonctionnement :

- Hausse des recettes réelles : + 8 %
- Hausse des dépenses réelles : + 6 %
- **Résultat réel de fonctionnement : 2 499 k€ (+ 422 k€)**
- **Epargne brute : 2 004 k€ (+ 122 k€)**

En investissement :

- Recettes d'investissement : 4 735 k€
- Dépenses d'investissement : 4 259 k€
- **Résultat réel d'investissement : 476 k€**

L'année 2022 se caractérise par une progression de l'épargne brute malgré le contexte inflationniste, et un résultat d'investissement positif compte tenu de subventions perçues sur des travaux en décalage.

Les **recettes de fonctionnement** affichent une progression significative (+8 %), grâce à une forte dynamique fiscale (hausse des bases locatives et du taux de taxe foncière), le retour à la normale des services municipaux après deux années impactées par l'épidémie de Covid et des cessions immobilières élevées, en cohérence avec l'accélération du programme de logement social.

En ce qui concerne les **dépenses de fonctionnement**, la progression s'élève à 6 %, montant en ligne avec l'indice des dépenses communales (le « panier du maire »)¹ pour l'année 2022. Ce chiffre reflète l'incidence de l'inflation pour près d'un tiers, le renforcement des services municipaux dans certains domaines cibles et la charge ponctuelle d'éléments non récurrents.

Le résultat de fonctionnement et l'épargne brute progressent par rapport aux chiffres 2021.

Le **résultat d'investissement** est positif compte tenu d'un phasage favorable de l'encaissement des subventions d'investissement et de travaux décalés.

Le résultat réel de fonctionnement et investissement est positif à hauteur de 2 975 k€. Ce qui conduit à un renforcement des réserves de trésorerie de la Ville sur l'exercice.

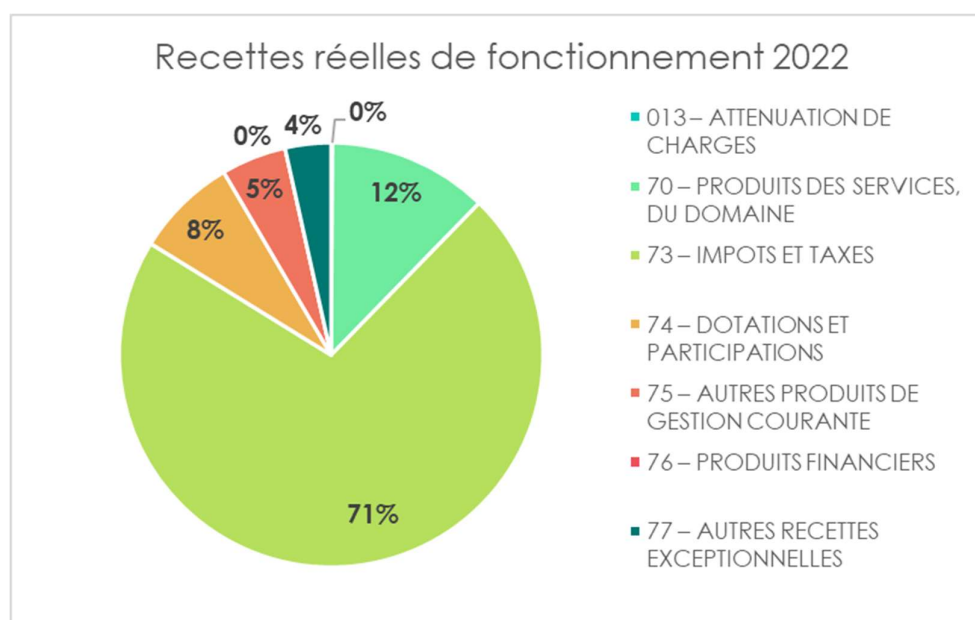
¹ <https://www.amf.asso.fr/documents-indice-prix-depenses-communales-2022/41448#:~:text=Ainsi%2C%20en%20prenant%20en%20compte, trimestres%20suivants, le chiffre de l'indice des dépenses communales a augmenté de 6,02% par rapport à l'exercice 2021. Ce chiffre reflète l'incidence de l'inflation pour près d'un tiers, le renforcement des services municipaux dans certains domaines cibles et la charge ponctuelle d'éléments non récurrents. Source : AMF, indice des dépenses communales, 2022, 41448. Date de réception préfecture : 11/04/2023>

A – Section de fonctionnement

1) Recettes de fonctionnement

CHAPITRES Chiffres en k€	CA 2021	BP 2022	CA 2022	VARIATION CA 2022/CA 2021
013 – ATTENUATION DE CHARGES	61	50	16	-73,7%
70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	1 751	1 762	1 930	10,2%
73 – IMPOTS ET TAXES	10 539	10 973	11 307	7,3%
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 242	1 133	1 225	-1,4%
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	828	749	785	-5,2%
76 – PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	-38,8%
77 – AUTRES RECETTES EXCEPTIONNELLES	215	0	553	157,7%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors Vo2)	14 637	14 666	15 816	8,1%

La répartition par chapitre se présente comme suit :



Les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à 15 816 k€ en 2022, contre 14 637 k€ en 2021, soit +1 179 k€ (+8%). **Hors éléments non récurrents (cessions immobilières et droits de mutation retraités), la progression courante s'établit à 781 k€ (+5,3%).**

On notera que cette progression trouve son origine pour moitié dans la hausse des recettes de fiscalité directe.

Les principales variations sont les suivantes :

- Hausse des recettes de fiscalité directe : **+ 567 k€**
- Retour à la normale des facturations périscolaires : **+ 112 k€**
- Hausse des redevances de stationnement-domaine public : **+ 51 k€**
- Progression des produits de cession logement social : **+ 308 k€**
- Hausse des droits de mutation : **+ 206 k€**

Accuse de réception en préfecture
093-24990703-20230406-2023-13-DE
Date de réception en préfecture : 11/04/2023

Le détail par chapitre est présenté ci-dessous.

CHAPITRE 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES : 16 k€ contre 61 k€ en 2021. Ce chapitre comprend les remboursements de rémunérations et charges du personnel (au titre des congés maladie et maternité). Une baisse est constatée en raison de retards dans le traitement des dossiers de l'année.

CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE : 1 930 k€ contre 1 751 k€ en 2021, soit une progression de 179 k€.

Les deux principales évolutions sont les suivantes :

- Participations familiales (cantine, services périscolaires, crèche...) : + 112 k€ à 1 143 k€. La facturation des services périscolaires, cantines et ramassage scolaire a repris un rythme normal, après une année 2021 encore marquée par la mise à l'arrêt des services sur certaines périodes. Ce chiffre inclut également une hausse des participations familiales à hauteur de 14 k€, consécutive à la refonte des tarifs périscolaires mise en place à compter de septembre 2022. On rappellera le montant des participations familiales pré-covid : 1 093 k€ en 2019.
- Remboursement des mises à disposition de personnel au profit de POLD et du SIVU Haras Lupin : + 5 k€ à 333 k€. Ces mises à disposition ont été évaluées de manière plus précise et ajustées en conséquence.

Un certain nombre de services municipaux ont également retrouvé un fonctionnement courant :

- Redevances d'occupation du domaine public (mobilier urbain, stationnement de voirie, tournages cinéma...) : 112 k€ contre 102 k€ en 2021 et redevances de stationnement : 205 k€ contre 164 k€ en 2021.
- Concessions cimetières : 32 k€ contre 37 k€ en 2021.
- Autres recettes domaniales : 100 k€ contre 90 k€. Location d'installations sportives, produits d'activités annexes.

CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES : 11 307 k€ contre 10 539 k€ en 2021. Ce chapitre représente 71% des recettes réelles de fonctionnement et se décompose comme suit :

- Impôts locaux : 8 862 k€ contre 8 295 k€ en 2021, soit une progression de 567 k€. Celle-ci provient de la revalorisation des valeurs locatives de 3,4% décidée par l'Etat (+ 307 k€) et de la hausse du taux de taxe foncière de 1,25 point décidée par la municipalité (+ 321 k€). Ce dernier passe de 19,90% à 21,15% pour la partie bâtie, et de 31,15% à 32,40% pour la partie non bâtie. Le solde provient d'une variation négative des rôles supplémentaires.
- Attribution de compensation : 1 010 k€ inchangé par rapport à 2021. Cette attribution est versée par la Métropole du Grand Paris afin de restituer à la Ville le montant, figé en 2015, des ressources qu'elle perçoit à la place de la Ville, pour l'essentiel au titre de la CVAE.
- Taxe sur la consommation d'électricité : 154 k€ contre 161 k€ en 2021.
- Droits de mutation : 1 277 k€ contre 1 071 k€ en 2021. On notera que les recettes de l'année sont supérieures de 90 k€ à la moyenne des cinq dernières années (1 187 k€). Elles ont bénéficié d'une mutation d'un montant exceptionnellement élevé en

Accusé de réception en préfecture
090-24920789-20230406-2023-13-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2023

- Autres impôts et taxes : 3 k€ contre 2 k€ en 2021.

CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : 1 225 k€ contre 1 242 k€ en 2021, soit une baisse de 17 k€. Celle-ci s'explique principalement par la contraction tendancielle de la DGF.

- Dotation globale de fonctionnement : 452 k€ contre 551 k€. La DGF, versée par l'Etat, à l'origine en compensation de la suppression de la taxe sur les salaires, poursuit son érosion et a diminué de 18% de 2021 à 2022.
- Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle : 78 k€ contre 76 k€ en 2021.
- Autres dotations et participations : 696 k€ contre 615 k€ en 2021. Ce montant comprend les versements de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que les subventions du Département des Hauts-de-Seine. En 2022, il inclut des dotations particulières (dotation élections) et des compléments de dotations de la CAF (bonus territoire CTG pour les services scolaires et petite enfance).

CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 785 k€ contre 828 k€ en 2021. Ce chapitre concerne principalement les revenus locatifs :

- Revenus des immeubles : 604 k€ contre 612 k€ en 2021. Ce poste inclut le loyer du Stade Français pour 326 k€ et les revenus des actifs immobiliers loués pour 278 k€.
- Redevances DSP (crèches, cinéma, marché forain) : 134 k€ contre 131 k€ en 2021.
- Places entreprises crèches : 33 k€ contre 46 k€ en 2021.
- Autres produits de gestion courante : 14 k€ contre 39 k€ en 2021.

CHAPITRE 77 - AUTRES RECETTES EXCEPTIONNELLES : 553 k€ contre 232 k€ en 2021. Ce chapitre est constitué essentiellement des :

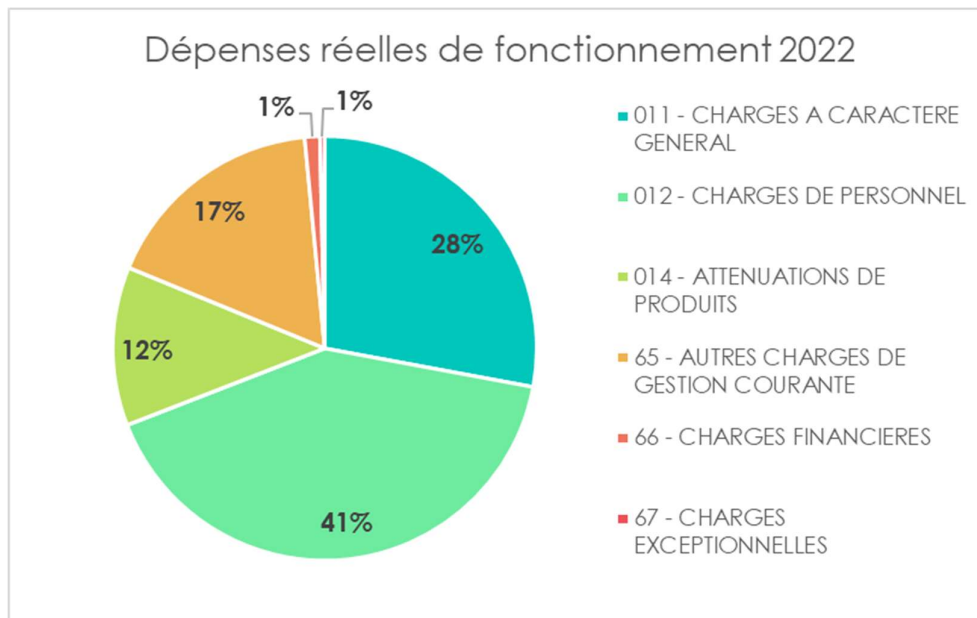
- Produits des cessions d'immobilisations (16 chambres) : 531 k€ contre 224 k€ en 2021. L'accélération du programme de logements sociaux conduit à l'augmentation des chambres acquises, puis cédées aux bailleurs sociaux.
- Autres recettes exceptionnelles : 22 k€ contre 8 k€ en 2021.

ECRITURES D'ORDRE : 202 k€ contre 151 k€ en 2021. Ce poste intègre les travaux en régie ainsi que les écritures de cessions de chambres et baux emphytéotiques.

2) Dépenses de fonctionnement

CHAPITRES Chiffres en k€	CHAPITRES			VARIATION
	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2022/CA 2021
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 151	3 657	3 718	18,0%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	5 369	5 720	5 486	2,2%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 486	1 550	1 612	8,5%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 307	2 362	2 300	-0,3%
66 - CHARGES FINANCIERES	155	159	155	-0,1%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	93	6	48	-48,7%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 560	13 455	13 317	6,0%

La répartition par chapitre se présente comme suit :



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 13 317 k€ en 2022 contre 12 561 k€ en 2021, soit une progression de 6% (+ 756 k€).

Cette hausse est supérieure aux années précédentes (+2,8% par an entre 2017 et 2021) et trouve son origine dans l'impact de l'inflation, la poursuite de la hausse des charges de péréquation, le déploiement de nouveaux services municipaux et certains éléments ponctuels non reproductibles.

L'impact de l'inflation représente environ un tiers de la progression des dépenses de fonctionnement et se répartit comme suit :

- Frais de personnel :	+ 117 k€
- Energie :	+ 88 k€
- Entretien des bâtiments :	+ 7 k€
- <u>Alimentation :</u>	<u>+ 28 k€</u>
Total :	+ 240 k€

Le solde s'expliquant pour l'essentiel par les principaux éléments suivants :

Accusé de réception en préfecture
092-219200763-20230406-2023-13-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2023

- Renforcement des services municipaux : + 239 k€
- Dépenses de péréquation : + 126 k€
- Eléments ponctuels ou exceptionnels : + 128 k€

On rappellera que le ratio des dépenses réelles de fonctionnement/habitant est de 1 478€ (1 398€ par habitant en 2021 (+ 5.7%).

Le détail par chapitre est le suivant :

CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL : 3 718 k€ contre 3 151 k€ en 2021, soit +18%.

La progression des charges à caractère général s'élève à 567 k€ et se situe à un niveau plus élevé en 2022 par rapport aux années précédentes, compte tenu de 4 facteurs spécifiques :

- **L'impact de l'inflation**, qui n'avait pu être anticipé au budget, pour un montant de 123 k€ : énergie, indexation des contrats, alimentation...
- **Le retour à la normale** des dépenses municipales après deux années marquées par l'épidémie de covid, pour un montant de 52 k€ : piscines, sorties et classes de découverte, alimentation, prestations de services (spectacles...)
- **Le renforcement des services municipaux** pour un montant (hors RH) de 217 k€ pour répondre aux évolutions technologiques, sociétales ou législatives, dans les domaines suivants : numérique, jeunesse, ateliers parentalité, alimentation bio et labellisée, logement social, médiathèque, entretien des toitures bâtiments.
- Et des **éléments non récurrents** à hauteur de 128 k€ : assurance chantier médiathèque (64 k€), recours à un cabinet extérieur pour les demandes de permis de construire (18 k€), indemnisation véhicule volé (39 k€).

Le détail des principaux postes se présente comme suit :

- Achats, fluides, fournitures et prestations de service : 979 k€ contre 797 k€ en 2021. Ce chiffre intègre la hausse des prix subie en particulier sur l'électricité et le chauffage (+25 %), l'alimentation (+12% au titre de l'inflation, +13% au titre de la loi Egalim) et les achats de fournitures (+10%). Il intègre également la complète réouverture des services, des écoles et de la restauration après les années 2020-2021 marquées par l'impact de la crise sanitaire. On rappellera le montant 2019 (853 k€), correspondant à une année normative.
- Contrats : 820 k€ contre 829 k€ en 2021. En incluant le retraitement du décalage comptable des contrats DSP crèches et le reclassement des contrats informatique, le montant des contrats 2021 s'élevait à 743 k€. L'augmentation courante en 2022 s'élève à 10% et s'explique comme suit : impact de l'inflation sur l'indexation des contrats bâtiments, intensification de l'entretien des espaces verts, réactivation du contrat bouches d'incendie (14 k€).
- Honoraires : 233 k€ contre 223 k€ en 2021. Ce poste inclut les honoraires liés aux problématiques territoriales (recours FPIC, missions d'assistance financière sur le FCCT, DSR) pour un montant de 34 k€, le recours aux AMO et conseils sur la refonte des tarifs périscolaires, la DSP du cinéma et la mise en place du CLSPD pour un montant de 70 k€. S'y ajoutent les frais liés aux acquisitions et cessions immobilières (frais d'agence, honoraires DUP, diagnostics) à hauteur de 21 k€. On relèvera les principaux frais de contentieux sur l'année : litige marché (2 k€), expropriation de chambres (12 k€), recours Cœur de Ville (6 k€) et recours médiathèque (19 k€).

- Les autres achats et services extérieurs : 897 k€ contre 735 k€ en 2021. Rappelons que la Ville a décidé de renforcer certains services et en particulier le numérique pour un coût additionnel de 67 k€ (intégration d'un DSI externalisé, remplacement des logiciels périscolaire et RH) et la jeunesse à hauteur de 23 k€ (avec l'extension du dispositif de médiation initié en 2021). A noter également le recours à une prestation externalisée pour les permis de construire pour 18 k€.
- Les autres sous-postes sont :
 - Les locations immobilières : 42 k€ contre 40 k€ en 2021 (revalorisation du loyer du parking de la gare),
 - Les charges de copropriété : 54 k€ contre 38 k€ en 2021 (augmentation du stock de chambres de services),
 - Les locations mobilières : 100 k€ contre 91 k€ en 2021,
 - Les dépenses d'entretien-réparation-maintenance : 327 k€ contre 245 k€ en 2021 (décalage des réparations d'éclairage de 2021 sur 2022 + 22 k€ hausse des réparations de matériel de cuisine +12 k€, nouveau marché d'entretien des toitures +41 k€),
 - Divers services extérieurs (assurance, formations) : 154 k€ contre 58 k€ en 2021. A noter sur ce dernier poste, l'augmentation des coûts d'assurance et la dépense exceptionnelle d'assurance dommage-ouvrage/responsabilité civile pour l'opération médiathèque comptabilisée pour 63 k€.
- Impôts et taxes : 111 k€ contre 95 k€ en 2021. La taxe sur les surfaces de stationnement progresse de 10 k€.

CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL : 5 486 k€ contre 5 369 k€ en 2021.

L'évolution des charges de personnel est de +2,2% en 2022. On notera que la hausse est restée inférieure à celle de la prévision budgétaire (+5,4%).

L'augmentation à effectifs constants se décompose comme suit :

- Des dépenses dites incompressibles qui obéissent notamment à des décisions gouvernementales et sur lesquelles la collectivité n'a pas possibilité d'intervention dans la mesure où elles s'appliquent de plein droit aux agents concernés. C'est le cas :
 - De l'évolution du point d'indice qui a augmenté de 3,5% depuis le 1^{er} juillet 2022 avec un impact de plus 75 k€. Cette décision gouvernementale s'imposant à la collectivité est venue compenser plusieurs années de gel du point d'indice et faire face à la hausse de l'inflation.
 - Du classement en catégorie B des auxiliaires de puériculture depuis le 1^{er} janvier 2022 avec un impact annuel de 23 k€ chargés.
 - Du GVT (Glissement Vieillesse et Technicité) qui est constitué par tous les avancements (d'échelons et de grades) dits statutaires et donc obligatoires. Le montant du GVT en 2022 est de 30 k€.
 - De la revalorisation des échelles de rémunération notamment des agents de catégorie C et du SMIC (janvier, mai et août 2022).
 - Du réajustement de la contribution pour les accidents de travail : taux 2021 : 1,21% / taux 2022 : 1,80%.
- Des dépenses induites par des décisions de la collectivité telles que la mise en place d'une harmonisation des régimes indemnitaires des agents de catégorie C qui ont des rémunérations relativement faibles. La ville a décidé de procéder à une revalorisation de 40 k€ sur 3 ans soit 120 k€ au total. En 2022, dernière année du dispositif, le surcoût est donc de 40 k€.

Enfin, en comparant les départs et les arrivées constatés en 2022 et dont les effets reports impacteront l'exercice 2023, il est à noter un gain de près de 174 k€ hors remplacements à venir non effectués au 31 décembre.

Le ratio Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement atteint 41,19% en 2022 contre 42,74% en 2021.

CHAPITRE 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS : 1 612 k€ contre 1 486 k€ en 2021. Ce chapitre concerne les fonds de péréquation en hausse de 8,5% de 2021 à 2022.

- Contribution au FSRIF (Fonds de solidarité de la région Ile de France) pour 560 k€ contre 523k€ en 2021.
- Contribution au FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour 1 049 k€ contre 963 k€ en 2021.

CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 2 300 k€ contre 2 307 k€ en 2021. Ce chapitre comprend principalement les versements de subventions, contributions à divers organismes et FCCT.

- Subventions aux associations et au CCAS : 325 k€ contre 384 k€ en 2021. Cette baisse reflète essentiellement le nouveau périmètre des subventions aux associations (certaines subventions ont été prises en charge sur le budget du CCAS, et les subventions élite ont à nouveau été versées directement par le Département). A périmètre constant, le montant des subventions est de 268 k€ contre 272 k€ en 2021.
- Contributions aux syndicats et aux groupements (SIVU Haras Lupin, Autolib', ...) : 108 k€ contre 126 k€ en 2021. La contribution au SIVU Yves du Manoir a été supprimée en 2022 en raison de l'extinction du SIVU. On notera que les dépenses du site Yves du Manoir ont été reclassées en charges à caractère général (40 k€).
La contribution à la BSPP (brigade des sapeurs-pompiers) est en progression : 159 k€ contre 152 k€ en 2021. Les autres contributions et redevances progressent, à 96 k€ contre 40 k€ en 2021, en raison d'un reclassement comptable des redevances informatiques.
- Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) versé au territoire Paris Ouest La Défense au titre des prestations intercommunales : 1 481 k€ contre 1 481 k€ en 2021. Le montant légal du FCCT de la ville conduit à un excédent non récupérable dans les comptes de POLD.
- Indemnités et cotisations Elus : 130 k€ contre 124 k€ en 2021.

CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES : 155 k€ contre 155 k€ en 2021.

CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES : 48 k€ contre 93 k€ en 2020. En 2021, ce poste correspondait principalement au versement de l'indemnité prévue au protocole lié au litige sur le marché forain des Fils Géraud pour un montant de 74 k€.

ECRITURES D'ORDRE : 1 125 k€ contre 1 100 k€ en 2021. Dotations aux amortissements : 432 k€ contre 530 k€ en 2021, écritures de cessions d'immobilisations : 693 k€ contre 571 k€ en 2021.

3) Solde de fonctionnement

	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles Fonct.	14 637	15 816
Dépenses réelles Fonct.	12 560	13 317
Résultat réel Fonct.	2 076	2 499
Solde Opérations d'ordre	-671	-923
Résultat comptable Fonct. hors Vo2	1 405	1 575
Résultat Fonct. VO2	5 503	
Opérations d'ordre VO2	-5 487	
Résultat comptable Fonct. avec Vo2	1 421	1 575

Le résultat réel de fonctionnement (avant opérations d'ordre) de l'année 2022 s'établit à 2 499 k€ contre 2 076 k€ en 2021.

L'épargne brute est un solde excluant les cessions immobilières et les charges exceptionnelles. Elle reflète la contribution courante de la Ville en fonctionnement. Elle s'élève à 2 004 k€ contre 1 882k€ en 2021.

Le résultat comptable de fonctionnement (après opérations d'ordre) atteint 1 575 k€ contre 1 421 k€ en 2021.

B - Section d'investissement

1) Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 735 k€. Ce montant est supérieur au montant normatif des subventions sur les travaux réalisés dans l'année en raison du report de subventions 2021 (1 377 k€) et de l'encaissement anticipé de subventions de la DRAC (541 k€) dans le cadre du projet médiathèque.

CHAPITRES Chiffres en k€	CA 2021	BP 2022	CA 2022
FCTVA	237	250	512
SUBVENTIONS GRANDES OPERATIONS ET AUTRES SUBVENTIONS	486	2 380	3 110
AUTRES RECETTES	220	46	420
BAUX EMPHYTEOTIQUES	0	0	0
PRODUITS DES CESSIONS IMMOBILIERES *	0	722	0
EMPRUNT	0	900	693
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors Vo2)	943	4 298	4 735

* produit enregistré au BP en investissement et au CA en fonctionnement

Les principales recettes réelles d'investissement sont les suivantes :

- FCTVA 2022 perçu sur les travaux réalisés en 2021 pour 512 k€ contre 237 k€ en 2021.
- Subventions et remboursements reçus au titre des grandes opérations : 2 929 k€
 - Reports de subventions sur travaux 2021 : 1 377 k€ (Terrains synthétiques du Haras, enfouissement Saint Gilles et Joffre, éclairage LED)

Accusé de réception en préfecture
092-219200763-20230406-2023-13-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2023

- Construction médiathèque et agrandissement restaurant municipal : 1 648 k€, incluant une recette par anticipation de la DRAC de 541 k€ au titre des travaux.
 - Réaménagement complexe Yves du Manoir : 127 k€
- Les autres subventions pour 181 k€ contre 118 k€ en 2021.
 - Autres recettes : la taxe d'aménagement pour 201 k€ (solde 162 k€ au titre du projet VO²) contre 195 k€ en 2021, les amendes de police pour 46 k€ contre 0 k€ en 2021.
 - Ecritures d'ordre : dotations aux amortissements : 432 k€ contre 530 k€ en 2021, autres écritures d'ordre : 809 k€ liés aux travaux en cours, cessions d'immobilisations et viager, contre 502 k€ en 2021.

2) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 259 k€. Ce montant est inférieur à la prévision budgétaire, malgré l'acquisition non prévue au budget du cabinet médical Croix Blanche, en raison du décalage de paiement des travaux médiathèque (2 753 k€) et du report des travaux de vidéoprotection en 2023 (427 k€).

Les principaux investissements concernent donc l'opération de la médiathèque-restaurant municipal (1 009 k€), le logement social (1 000 k€) et l'acquisition du cabinet médical (810 k€).

CHAPITRES			
Chiffres en k€	CA 2021	BP 2022	CA 2022
INVESTISSEMENTS COURANTS	1 171	1 672	738
GRANDES OPERATIONS	2 336	3 791	1 508
ACQUISITIONS IMMOBILIERES	1 893	957	1 818
REMB. CAPITAL EMPRUNTS	185	894	194
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors Vo2)	5 586	7 314	4 259

Les dépenses réelles, en section d'investissement se décomposent en :

- Investissements courants pour 738 k€ contre 1 172 k€ en 2021 dont :
 - Travaux et matériel bâtiments : 266 k€ (AMO relative au marché de performance énergétique, travaux de rénovation de plusieurs bâtiments – écoles, services techniques, salle Jean-Ferrat, centre culturel, fun loc...)
 - Travaux d'éclairage pour 117 k€ (passage aux leds des dernières rues non équipées)
 - Investissements informatiques : 92 k€ (matériel informatique pour les écoles, ordinateurs portables, licences nouveau logiciel périscolaire, refonte du site internet...)
 - Agencement terrains espaces verts : 43 k€ (dont une partie des études pour la végétalisation de la cour d'école maternelle des grandes fermes, réaménagement de l'espace extérieur de la crèche municipale, plantations allée du collège...)
- Investissements grandes opérations pour 1 508 k€ contre 2 336 k€ en 2021 dont :
 - Opération Centre-ville : 6 k€
 - Solde des travaux des terrains synthétiques du Haras Lupin : 107 k€
 - Etudes et travaux médiathèque et agrandissement restaurant municipal : 1 009 k€
 - Tranche d'enfouissement privé Théry (Joffre) : 90 k€
 - Aménagement du cimetière : 45 k€
 - Réaménagement du complexe Yves du Manoir : 227 k€
 - Etudes pour l'aménagement du rond-point du Souvenir Français : 204 k€

Accusé de réception en préfecture
 03192047620230406-2023-13-DE
 Date de réception préfecture : 11/04/2023

- Acquisitions immobilières et surcharge foncière versée aux bailleurs pour 1 000 k€.
- Autres acquisitions immobilières (cabinet médical) pour 810 k€.
- Remboursement du capital des emprunts pour 194 k€.
- Ecritures d'ordre pour 318 k€ contre 372 k€ en 2021.

3) Solde d'investissement

	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles Invest.	943	4 735
Dépenses réelles Invest.	5 586	4 259
Résultat réel Invest.	-4 643	476
Solde Opérations d'ordre	659	923
Résultat comptable Invest. hors Vo2	-3 984	1 399
Résultat Invest. Vo2	-3 193	
Opérations d'ordre Vo2	5 487	
Résultat comptable Invest. avec Vo2	-1 690	1 399

Le résultat réel d'investissement de l'année 2021 est de 476 k€ contre - 4 643 k€ en 2021.

Le résultat comptable d'investissement (après opérations d'ordre) s'élève à 1 399 k€ contre -3 984 k€ en 2021.

C - Résultat Total

Le résultat comptable total s'élève à +2 975 k€ contre -2 567 k€ en 2021.

Après affectation des résultats antérieurs et hors reports d'investissements, le résultat comptable cumulé s'élève à 8 738 k€ contre 5 725 k€ en 2021. Le solde des résultats reportés est de 1 583 k€ contre 5 667 k€.

D - Endettement et trésorerie

L'encours de la dette restant due s'élève à 3 769 k€ au 31 décembre 2022 soit 418€ par habitant à comparer à 775€ par habitant pour la moyenne nationale de la même strate.

La ville de Vaucresson a procédé en 2021 à la négociation d'une ligne d'emprunt auprès de la banque des territoires pour le financement des acquisitions de chambres et appartements destinés au logement social. Une tranche d'emprunt de 693 k€ a été votée au conseil municipal du 16 décembre 2021 et versée en début d'année 2022. Le remboursement de cet emprunt interviendra à la date de cession du dernier bien.

La ville de Vaucresson supporte par ailleurs l'emprunt souscrit auprès de la Société Générale pour l'acquisition du terrain du Haras Lupin. Cet emprunt d'un montant nominal de 4 656 k€ a été souscrit pour une durée de 25 ans jusqu'en 2034. Rappelons que les annuités (341 k€) de cet emprunt sont quasi contrebalancées par le loyer du Stade Français (326 k€).

La trésorerie de la ville de Vaucresson, reprise au compte de gestion, s'élève à 8 430 k€ au 31/12/2022, contre 4 029 k€ en 2021.

La variation de trésorerie (+ 4 401 k€) correspond au résultat réel total de l'exercice (+ 2 975 k€) et à des décalages d'encaissements-décaissements courants (+ 1 374 k€).

La trésorerie nette de la ville retraitée de la dette bancaire (3 769 k€) et des subventions perçues par anticipation (541 k€) **s'élève à 4 120 k€.**

On rappellera la seconde tranche à encaisser d'ici 2023 sur la cession des terrains VO² pour un montant de 4 389 k€.

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES RESULTATS

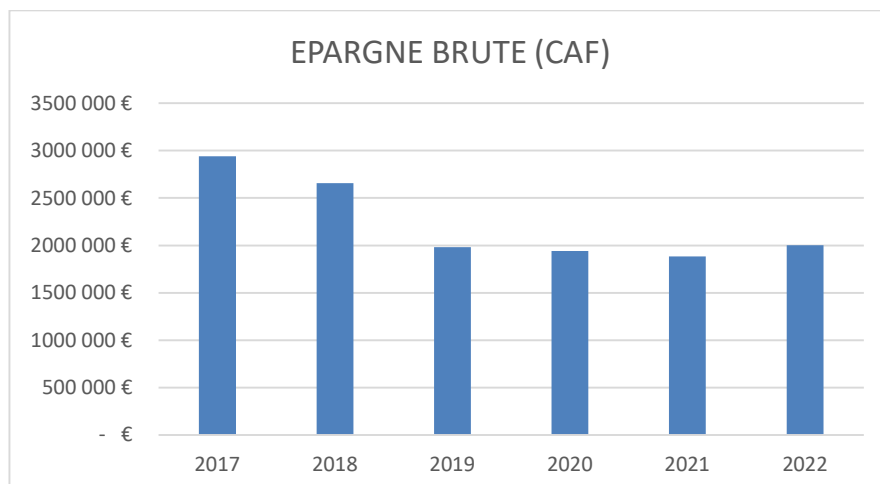
	CA 2021	BP 2022	CA 2022	% Réalisation
Recettes réelles Fonct.	14 637	14 666	15 816	107,8%
Dépenses réelles Fonct.	12 560	13 455	13 317	99,0%
Résultat réel Fonct.	2 076	1 211	2 499	
Solde Opérations d'ordre	-671	-421	-923	
Résultat comptable Fonct. hors Vo2	1 405	790	1 575	
Résultat Fonct. VO2	5 503			
Opérations d'ordre VO2	-5 487			
Résultat comptable Fonct. avec Vo2	1 421		1 575	
	CA 2021	BP 2022 hors reports	CA 2022	% Réalisation
Recettes réelles Invest.	943	6 103	4 735	77,6%
Dépenses réelles Invest.	5 586	7 314	4 259	58,2%
Résultat réel Invest.	-4 643	-1 211	476	
Solde Opérations d'ordre	659	1 211	923	
Résultat comptable Invest. hors Vo2	-3 984	0	1 399	
Résultat Invest. Vo2	-3 193			
Opérations d'ordre Vo2	5 487			
Résultat comptable Invest. avec Vo2	-1 690		1 399	
Résultat réel de l'exercice hors Vo2	-2 567	790	2 975	
Résultat réel de l'exercice avec Vo2	-256	790	2 975	
Résultats antérieurs				
Affectation Fonct.	1 857		1 681	
Affectation Invest.	4 137		4 044	
Résultat Global	5 725		8 700	
Résultats ex-SIVU Yves du Manoir				
Affectation Fonct.	0		3	
Affectation Invest.	0		35	
Résultat Global avec ex-SIVU Yves du Manoir	5 725		8 738	
Reports				
Dépenses Invest.	1 189		3 102	
Recettes Invest.	6 856		4 684	
Résultat reporté	5 667		1 583	
Résultat global après reports	11 393		10 321	

ANNEXE 2 : PRINCIPAUX RATIOS

Informations financières - ratios	Valeurs CA 2022	Moyennes nationales de la strate – Données 2021 Source Bercy Collectivités	Moyennes départementales – Données 2021 Source SFDL-DGFIP
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 478€	954 €	1 756 €
Produit des impositions directes/population	984 €	501 €	868 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 756€	1 163 €	2 003 €
Dépenses d'équipement brut/population	427 €	315 €	546 €
Encours de la dette/population	418 €	775 €	1 384 €
Dotation globale de fonctionnement/population	50 €	153 €	67 €
Dépenses de personnel/Dép. réelles de fonct.	41,19 %	58,01 %	51,76 %

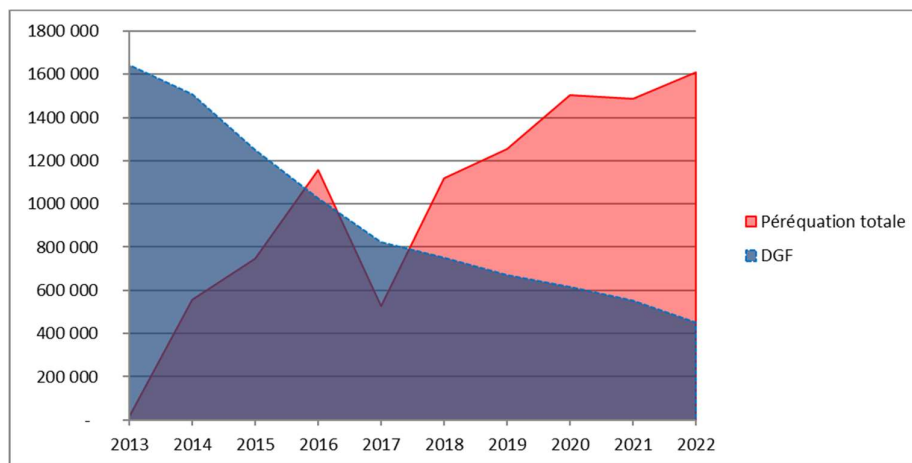
Accusé de réception en préfecture
092-219200763-20230406-2023-13-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2023

ANNEXE 3 : EVOLUTION EPARGNE BRUTE



ANNEXE 4 : DGF ET PEREQUATION

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FPIC communal	-	150 617	189 334	582 206	526 135	804 606	801 913	951 414	962 987	1 048 897
FSRIF	15 797	406 941	557 753	575 929	-	312 906	450 371	550 829	522 905	560 186
Péréquation totale	15 797	557 558	747 087	1 158 135	526 135	1 117 512	1 252 284	1 502 243	1 485 892	1 609 083
DGF	1 644 277	1 508 464	1 248 352	1 026 994	823 878	752 397	672 338	616 749	551 114	451 828
DGF-Péréquation	1 628 480	950 906	501 265	- 131 141	297 743	- 365 115	- 579 946	- 885 494	- 934 778	-1 157 255



Accusé de réception en préfecture
092-219200763-20230406-2023-13-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2023

ANNEXE 5 : LA FISCALITE DIRECTE

La fiscalité directe locale a connu plusieurs modifications au cours des dernières années. Dans ce cadre, il nous est apparu nécessaire de proposer une synthèse des évolutions pour la ville et les contribuables dans le tableau ci-dessous.

Rappel des évolutions fiscales :

- **2018-2023 : suppression progressive de la taxe d'habitation (mesure nationale)** : Depuis 2018, la taxe d'habitation baisse progressivement pour l'ensemble des Français. En 2021, 80 % des Français ne la payaient plus. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement était de 30 % en 2021. Il sera de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Cette suppression est intégralement compensée, dans le budget de la commune, par le transfert de la taxe foncière départementale et par un versement compensatoire de l'Etat (coefficient correcteur).
- **2021 : hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (mesure locale)** : La ville de Vaucresson a décidé, à partir de 2021, de majorer de 20% la taxe d'habitation des résidences secondaires. Instaurée depuis 2015, cette majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut être appliquée sur décision de la municipalité (taux majoré de 20% à 60%). Elle concerne les agglomérations, de plus de 50 000 habitants, situées en zone tendue d'accès au logement. Cette mesure représente une recette de 48 k€ en 2021.
- **2021 : hausse de la taxe foncière compensée par une baisse de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM) (mesure locale)** : La ville de Vaucresson a décidé à partir de 2021 de relever la taxe foncière de 0,96% et de baisser la TEOM de 0,96%. Ces deux taxes s'appliquant à des bases locatives similaires, les deux mouvements sont neutres pour les contribuables et représentent une recette additionnelle de 233 k€ pour le budget de la ville en 2021.
- **2022-2023 : hausse du taux de la taxe foncière avec une première augmentation de 1,25 point en 2022 (mesure locale)** : Le taux 2022 passant de 19,90% à 21,15% pour la partie bâtie, et de 31,15% à 32,40% pour la partie non bâtie. Cette augmentation représente 308 k€.

Compte Administratif	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de fiscalité directe	7 616 729	7 788 024	7 923 414	8 218 322	8 819 368
Impôts locaux	7 508 289	7 663 401	7 791 516	5 130 636	5 625 317
Allocations compensatoires de l'Etat	108 440	124 623	131 898	3 087 686	3 194 051
Détail	7 616 729	7 788 024	7 923 414	8 218 322	8 819 368
Taxe foncière propriétés bâties	2 768 189	2 789 673	2 876 170	4 809 197	5 286 069
Taxe foncière propriétés non bâties	28 541	29 292	26 858	26 659	35 942
Taxe d'habitation	4 538 288	4 460 477	4 048 796	294 780	303 306
Compensation des dégrèvements liés à la réforme TH	173 271	383 959	839 692	-	-
Allocation compensatoire Coefficient correcteur	-	-	-	3 084 026	3 189 498
Allocation compensatoire de Taxe foncière	2 508	2 813	2 932	3 660	4 553
Allocation compensatoire de Taxe d'habitation	105 932	121 810	128 966	-	-
Avis d'impôt des contribuables	2018	2019	2020	2021	2022
Avis d'impôt de taxe foncière	5 926 149	5 971 006	6 144 205	6 105 051	6 634 938
Impôts perçus par la commune	2 796 730	2 818 965	2 903 028	4 835 856	5 322 011
Taxe foncière propriétés bâties	2 768 189	2 789 673	2 876 170	4 809 197	5 286 069
Taxe foncière propriétés non bâties	28 541	29 292	26 858	26 659	35 942
Impôts perçus par d'autres collectivités	2 896 066	2 917 186	2 999 678	1 040 572	1 067 711
Taxe foncière propriétés bâties	1 653 958	1 668 533	1 718 067	-	-
Taxe additionnelle propriétés non bâties	9 515	9 768	8 947	8 880	11 535
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 082 671	1 089 810	1 121 468	879 664	911 838
Taxes spéciales	149 922	147 397	149 333	149 807	142 121
Taxe Gemapi	-	1 678	1 863	2 221	2 217
Frais de gestion de la fiscalité directe locale	233 353	234 855	241 499	228 623	245 216
Avis d'impôt de taxe d'habitation	4 805 400	4 736 236	4 322 488	3 026 470	1 711 016
Impôts perçus par la commune retraités du dégrèvement Etat	4 538 288	4 460 477	4 048 796	294 780	303 306
Taxe d'habitation résidences principales et secondaires	4 538 288	4 460 477	4 048 796	246 243	253 581
Taxe d'habitation majoration résidences secondaires	-	-	-	48 537	49 725
Impôts perçus par l'Etat et autres collectivités	137 814	139 086	140 305	2 695 531	1 383 801
Montant résiduel de TH versé à l'Etat (fin en 2023)	-	-	-	2 688 276	1 369 610
Taxe spéciale d'équipement	137 814	136 062	137 428	5 051	12 426
Taxe Gemapi	-	3 024	2 877	2 204	1 765
Frais de gestion de la fiscalité directe locale et prélèvements Etat	129 298	136 673	133 387	36 159	23 909
Total des avis d'impôt taxe foncière et taxe d'habitation	10 731 549	10 707 242	10 466 693	9 131 521	8 345 954

Accusé de réception en préfecture
092-219200763-20230406-2023-13-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2023

ANNEXE 6 : RETROSPECTIVE DES COMPTES

COMPTES ADMINISTRATIFS VAUCRESSON - SECTION DE FONCTIONNEMENT											
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'habitants (INSEE)	8 959	8 951	8 941	8 939	9 153	9 093	9 024	8 954	8 993	8 985	9 008
Nombre de résidences secondaires	79	87	81	75	75	77	54	59	63	63	63
Opérations de fonctionnement											
Recettes de Gestion											
- Impôts locaux	5 217 905	5 310 588	5 352 665	5 449 767	7 363 988	7 463 797	7 560 246	7 736 175	7 961 419	8 295 284	8 862 185
- Droits de mutation	955 065	823 202	829 115	741 097	1 123 249	1 095 806	1 129 462	1 190 614	1 448 461	1 070 895	1 277 027
- Attribution de compensation et DSC	967 846	959 302	857 485	999 605	1 011 838	1 011 838	1 011 838	1 009 778	1 009 778	1 009 778	1 009 778
- Autres impôts et taxes	159 630	177 284	164 224	160 653	163 965	170 306	162 910	154 072	174 718	163 211	157 546
- Produits services domaines	1 522 235	1 573 259	1 553 888	1 569 069	1 643 087	1 698 500	1 733 808	1 976 625	1 348 393	1 751 142	1 929 709
- Revenus immeubles fermages	513 787	484 554	557 400	558 120	583 100	614 598	797 176	850 233	731 281	828 297	785 353
- DGF, Fonds dept TP	1 924 215	1 767 258	1 629 628	1 387 273	1 196 740	990 599	891 106	751 286	695 253	627 495	529 688
- Autres dotations et participations	826 424	608 183	674 486	693 166	722 236	802 758	788 133	733 236	713 172	614 981	695 545
- Produits des cessions d'immobilisations	50 000	712 500	180 000	-	561 569	74 771	60 050	95 066	81 500	5 710 125	531 000
- Autres (att de charges et fin, autres except)	74 942	53 388	60 790	45 056	73 248	37 778	159 747	51 537	56 412	68 646	37 836
Total Recettes de Gestion	12 212 049	12 469 518	11 859 681	11 603 806	14 443 020	13 960 751	14 294 476	14 548 622	14 220 387	20 139 854	15 815 667
Cession avec VO2										5 503 149	
Total Recettes de Gestion Hors VO2										14 636 705	
Dépenses de Gestion											
- Charges de personnel	- 4 801 866	- 4 739 343	- 4 866 495	- 4 814 902	- 4 780 495	- 4 853 573	- 4 953 926	- 4 931 329	- 5 185 642	- 5 368 575	- 5 485 682
- Charges à caractère général	- 3 040 091	- 3 050 162	- 3 053 523	- 2 841 144	- 2 646 914	- 2 931 904	- 2 918 318	- 3 312 613	- 2 879 808	- 3 151 088	- 3 717 642
- Autres charges courantes	- 997 537	- 993 113	- 1 028 228	- 985 905	- 954 699	- 833 019	- 798 351	- 892 345	- 901 806	- 826 473	- 821 802
- FCCT: Fonds de compensation des charges transférées	-	-	-	-	- 1 620 059	- 1 572 754	- 1 505 969	- 1 574 381	- 1 522 782	- 1 480 488	- 1 480 488
- Fonds de solidarité des communes d'Ile de France	- 9 937	- 15 797	- 406 941	- 557 753	- 575 929	-	- 312 906	- 450 371	- 550 829	- 522 905	- 560 186
- Fonds de péréquation des recettes	-	-	- 150 617	- 189 334	- 582 206	- 526 135	- 804 606	- 801 913	- 951 414	- 962 987	- 1 048 897
- Charges financières	- 288 862	- 272 652	- 256 492	- 232 465	- 225 460	- 212 594	- 201 178	- 189 112	- 174 163	- 154 786	- 154 600
- Charges exceptionnelles	- 107 431	- 4 750	- 18 215	- 11 249	- 3 196	- 17 616	- 81 218	- 320 034	- 46 252	- 93 098	- 47 713
Total Dépenses de Gestion	- 9 245 724	- 9 075 817	- 9 780 511	- 9 632 752	- 11 388 958	- 10 947 595	- 11 576 472	- 12 472 098	- 12 212 696	- 12 560 400	- 13 317 010
CP/DG	51,9%	52,2%	49,8%	50,0%	42,0%	44,3%	42,8%	39,5%	42,5%	42,7%	41,2%
Résultat réel de fonctionnement (R)	2 966 325	3 393 701	2 079 170	1 971 054	3 054 062	3 013 156	2 718 004	2 076 524	2 007 691	7 579 454	2 498 658
Résultat réel de fonctionnement avec VO2										2 076 305	
Opérations d'ordre											
Recettes d'ordre	103 256	176 395	196 972	25 045	71 094	90 350	130 617	147 626	76 238	91 167	202 280
Reprise de provisions								150 000		60 000	-
VC des immobilisations cédées	- 120 800	- 524 221	- 350 242	-	- 608 328	- 137 765	- 166 317	- 222 630	- 131 970	- 570 823	- 693 356
Autres dépenses d'ordre	- 5 000	- 332 929		-	- 13 813	- 2 705	- 50	- 66	-	- 5 208 791	- 248
Dotations aux amortissements et provisions	- 647 153	- 699 815	- 608 900	- 520 743	- 445 859	- 571 923	- 469 114	- 647 405	- 577 191	- 529 567	- 431 877
Total Opérations d'ordre	- 669 697	- 1 380 570	- 762 170	- 495 698	- 996 906	- 622 043	- 504 864	- 572 475	- 632 923	- 6 158 014	- 923 201
Cessions VO2										5 486 975	
Total Opérations d'ordre Hors VO2										- 671 039	
Total des Recettes de Fonctionnement	12 315 305	12 645 913	12 056 653	11 628 851	14 514 114	14 051 101	14 425 093	14 846 248	14 296 625	20 291 021	16 017 947
Total Dépenses de Fonctionnement	- 10 018 677	- 10 632 782	- 10 739 653	- 10 153 495	- 12 456 958	- 11 659 988	- 12 211 953	- 13 342 199	- 12 921 857	- 18 869 581	- 14 442 491
Résultat comptable (R)	2 296 628	2 013 131	1 317 000	1 475 356	2 057 156	2 391 113	2 213 140	1 504 049	1 374 768	1 421 440	1 575 456
Résultat comptable (R) Hors VO2										1 405 266	
EBF	27,1%	23,7%	18,3%	19,1%	18,8%	22,7%	20,6%	17,8%	15,7%	15,9%	17,1%
Dépenses de gestion avant FCCT et péréquations	- 9 235 787	- 9 060 020	- 9 222 953	- 8 885 665	- 8 610 764	- 8 848 706	- 8 952 991	- 9 645 433	- 9 187 671	- 9 594 020	- 10 227 439
DGF-péréquations	1 914 278	1 751 461	1 072 070	640 186	38 605	464 464	- 226 406	- 500 998	- 806 990	- 858 397	- 1 079 395

Accusé de réception en préfecture
092-219200763-20230406-2023-13-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2023

COMPTES ADMINISTRATIFS VAUCRESSON- SECTION D'INVESTISSEMENT

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Opérations d'investissement											
Recettes d'investissement											
- Subventions d'investissement	284 947	1 533 219	564 443	469 170	280 356	1 047 193	665 103	1 190 689	1 564 315	475 316	3 155 879
- Recettes sur immobilisations	68 323	215 644	272 614	48 871	32 105	76 646	1 954	18 059	7 356	27 606	6 218
- FCTVA	457 420	586 066	602 858	311 742	249 645	396 928	489 575	393 285	468 541	237 140	511 920
- Excédents de fonctionnement capitalisés											
- Emprunts								847 362		1 196 852	693 004
- Autres (TLE, taxe aménagement, dépôts et cautions, ...)	261 380	89 311	80 583	70 395	26 588	70 295	47 438	38 633	55 883	202 567	367 869
Total Recettes d'Investissement	1 072 070	2 424 240	1 520 498	900 178	588 694	1 591 062	1 204 070	2 488 028	2 096 095	2 139 481	4 734 890
Cessions VO2											1 196 852
Total Recettes d'Investissement hors VO2											942 629
Dépenses d'investissement											
- Dépenses d'immobilisations	-4 183 611	-5 052 925	-1 957 506	-1 948 899	-2 948 194	-3 997 781	-3 178 312	-3 456 176	-1 868 918	- 5 000 024	-4 008 092
- Subventions d'équipement versées	- 108 213	- 91 535	- 112 071	- 276 640	- 200 918	- 16 220	- 19 350	- 196 985	- 131 256	- 154 234	- 39 034
- Remboursements d'emprunts	- 308 686	- 324 479	- 232 585	- 244 886	- 255 976	- 268 072	- 253 628	- 283 424	- 642 011	- 242 973	- 193 815
- Taxe d'aménagement, dépôts et cautionnements	- 15 184	- 33 731	- 52 460	- 2 418	- 1 799	- 2 841	- 11 651	- 16 607	- 623	- 22 717	- 17 702
- Autres immobilisations financières											4 555 455
Total Dépenses d'Investissement	-4 615 694	-5 502 670	-2 354 622	-2 472 843	-3 406 887	-4 284 914	-3 462 941	-3 953 192	-2 642 808	- 9 975 403	-4 258 642
Cession VO2											4 389 580
Total Dépenses d'Investissement hors VO2											- 5 585 823
Résultat Réel d'Investissement avec VO2	-3 543 624	-3 078 430	- 834 124	-1 572 665	-2 818 193	-2 693 852	-2 258 871	-1 465 164	- 546 713	- 7 835 922	476 247
Résultat Réel d'Investissement hors VO2											- 4 643 194
Opérations d'ordre											
Recettes d'ordre											
Dépenses d'ordre	1 309 080	1 736 639	1 245 246	563 652	1 105 837	811 577	742 577	949 303	842 869	6 518 176	1 240 992
Dépenses d'ordre	- 639 382	- 356 067	- 483 076	- 67 955	- 108 930	- 189 533	- 237 713	- 376 828	- 209 946	- 372 143	- 317 790
Total Opérations d'ordre avec VO2	669 698	1 380 572	762 170	495 697	996 907	622 044	504 864	572 475	632 923	6 146 033	923 202
Cession VO2											5 486 975
Total Opérations d'ordre hors VO2											659 058
Total Recettes d'Investissement avec VO2	2 381 150	4 160 879	2 765 744	1 463 830	1 694 531	2 402 639	1 946 647	3 437 331	2 938 964	8 657 657	5 975 882
Total Dépenses d'Investissement Avec VO2	-5 255 076	-5 858 737	-2 837 698	-2 540 798	-3 515 817	-4 474 447	-3 700 654	-4 330 020	-2 852 754	-10 347 546	-4 576 433
Résultat Comptable d'Investissement (E)	-2 873 926	-1 697 858	- 71 954	-1 076 968	-1 821 286	-2 071 808	-1 754 007	- 892 689	86 210	- 1 689 889	1 399 449
Résultat Comptable d'Investissement (E) Hors VO2											- 3 984 136
Résultat d'ensemble (R-E)	92 399	1 695 843	2 007 216	894 086	1 232 776	941 348	963 997	1 183 835	2 093 901	5 889 565	3 898 107
Résultat de l'exercice	- 577 298	315 273	1 245 046	398 388	235 870	319 305	459 133	611 360	1 460 978	- 268 449	2 974 906
Résultat de l'exercice Hors VO2											- 2 566 889

COMPTES DE GESTION VAUCRESSON - BILAN

(k€)

ACTIF	2016	2017	Var n-1	2018	Var n-1	2019	Var n-1	2020	Var n-1	2021	Var n-1	2022	Var n-1
Immobilisations	81 944	85 214	3 270	87 799	2 585	90 717	2 918	92 109	1 392	100 861	8 752	104 475	3 614
Créances	1 153	1 613	460	1 612	- 1	1 676	64	2 277	601	2 343	66	1 232	- 1 110
Disponibilités	2 406	3 259	853	2 937	- 322	3 897	960	4 738	841	4 029	- 709	8 430	4 401
Comptes de régul	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Total	85 503	90 086		92 348		96 290		99 124		107 233		114 138	
PASSIF													
Fonds Propres	80 125	83 972	3 847	87 270	3 298	90 241	2 971	93 683	3 442	101 138	7 454	107 302	6 164
Dettes financières long terme	4 965	4 705	- 260	4 449	- 256	5 007	558	4 351	- 656	5 451	1 100	5 920	470
Fournisseurs	335	1 263	928	573	- 690	450	- 123	549	99	515	- 35	684	170
Dettes court terme	50	79	29	44	- 35	460	416	35	- 425	98	63	192	94
Comptes de régul	28	65	37	9	- 56	132	123	506	374	33	- 473	40	7
Total	85 503	90 084		92 345		96 290		99 124		107 233		114 138	
BFR	818	350	- 468	1 039	689	1 226	187	1 728	502	1 828	101	548	- 1 280
Indicateurs de trésorerie													
variation de trésorerie constatée		853		- 322		960		841		- 709		4 401	
Résultat de l'exercice		319		459		611		1 461		- 2 566		2 975	
Variation BFR		468		- 689		- 187		- 502		- 101		1 280	
Variation Dettes court/long terme		- 231		- 291		974		- 1 081		1 162		564	
Variation de trésorerie calculée		556		- 521		1 398		- 122		- 1 504		4 819	
Endettement													
- Encours total de la dette au 31/12	4 902 431	4 634 358		4 380 730		4 097 000		3 455 295		3 270 045		3 769 234	
- Annuité de la dette	255 976	268 072		253 628		283 424		642 011		185 250		193 814	

 Accusé de réception en préfecture
 092-219200763-20230406-2023-13-DE
 Date de réception préfecture : 11/04/2023